



PROCÈS-VERBAL

Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une séance ordinaire de son conseil, le onzième (11^e) jour du mois d'avril 2022 à 19 h au Centre communautaire, situé au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford à laquelle sont présents :

Monsieur Jean Thifault, conseiller	siège # 1
Monsieur André Therrien, conseiller	siège # 2
Monsieur Richard Picard, conseiller	siège # 3
Madame Julie Lamontagne, conseillère	siège # 4
Monsieur Jocelyn Plante, conseiller	siège # 5
Madame Natalie Gareau, conseillère	siège # 6

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence de la mairesse, madame Denyse Blanchet

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur William Leclerc Bellavance, est également présent, agissant à titre de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

Consultations publiques :

- Projet de Règlement 1204 modifiant le règlement de zonage no 1035 afin de fixer la ligne des hautes eaux du lac Elgin
- Projet de Règlement no 1205 modifiant le règlement de zonage no 1035 afin de modifier les usages récréatifs dans la zone rec-2
- Projet de Règlement no 1206 modifiant le règlement de zonage no 1035 afin de modifier le zonage des lots 5 643 313, 5 643 312, 5 643 191, 5 643 290, 5 643 190 et 5 643 177
- Dérogation mineure au 107 chemin Hébert

1. Items statutaires

1.1	Adoption de l'ordre du jour	Décision
1.2	Période de questions	Information
1.3	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2022 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mars 2022	Décision
1.4	Présentation des dépenses récurrentes	Information
1.5	Adoption des comptes à payer	Décision
1.6	Dépôt de la situation financière au 7 avril 2022	Information
1.7	Suivi des dossiers municipaux	Information

2. Administration

2.1	Autorisation de remboursement de dépenses des élus	Décision
2.2	Transaction et quittance dossier no 235-22-000045-217	Décision
2.3	Achat d'un nouveau serveur informatique	Décision

3. Stratford 2030 « Ensemble en action »

3.1	Contribution financière – Fondation Jeunesse Secondaire Disraeli	Décision
3.2	Contribution financière – Défi OSEntreprendre	Décision

4. Infrastructures municipales

4.1	Achat d'équipement de voirie – Gratte et aile de côté	Décision
4.2	Chlorure de calcium – choix du fournisseur	Décision
4.3	Pierre concassée – choix du fournisseur	Décision

4.4	Programmation – TECQ 2019-2023	Décision
4.5	Programmation – PRABAM	Décision
4.6	Rapport annuel 2021 du SOMAEU	Information
5.	Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle	
5.1	Adhésion au programme d'assurance collective de la FQM et à un contrat d'assurance collective	Décision
6.	Vie communautaire, services de proximité, et tourisme	
6.1	Contribution supplémentaire à la SGPLA pour l'embauche d'une coordonnatrice	Décision
6.2	Semaine du bénévolat	Décision
6.3	Distribution d'arbres	Information
7.	Communications	
7.1	Adhésion 2022 – Journal le Cantonier	Décision
8.	Loisirs et culture	
8.1	Station de lavage et guérites autour du lac Mégantic – Partenariat	Décision
9.	Finances, budget et taxation	
9.1	Refinancement des règlements d'emprunt 1062 (mise aux normes aqueduc), 1076 (camion incendie) et 1121 (camion-citerne)	Décision
9.2	Adjudication du refinancement des règlements d'emprunt 1062, 1076 et 1121	Décision
9.3	Adoption des États financiers audités de l'exercice se terminant le 31 décembre 2021	Décision
9.4	Règlement d'emprunt 1199 – Adoption de l'annexe C	Décision
10.	Urbanisme et environnement	
10.1	Adoption du deuxième projet de Règlement no 1204 modifiant le règlement de zonage afin de définir la ligne des hautes eaux du lac Elgin	Décision
10.2	Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif en urbanisme du 30 mars 2022	Information
10.3	Adoption du premier projet de Règlement no 1205 modifiant le règlement de zonage no 1035 afin de modifier les usages récréatifs dans la zone rec-2	Décision
10.4	Adoption du premier projet de Règlement no 1206 modifiant le règlement de zonage no 1035 afin de modifier le zonage des lots 5 643 313, 5 643 312, 5 643 191, 5 643 290, 5 643 190 et 5 643 177	Décision
10.5	Coupe d'arbres illégale – Mandat à un ingénieur forestier	Décision
10.6	Adoption du Plan d'aménagement d'ensemble – Phase 3 du lac Équerre	Décision
10.7	Contribution financière au Plan d'aménagement d'ensemble – Phase 3 du lac Équerre	Décision
10.8	Dérogation mineure – 107 chemin Hébert	Décision
11.	Sécurité publique	
11.1	Suivi de la situation COVID-19	Information
11.2	Nomination – Comité d'analyse de la Régie des rivières	Décision
11.3	Renouvellement 2022 – Bciti	Décision
12.	Affaires diverses	
13.	Liste de la correspondance	Information
	Bilan 2020-2021 - Réserve de ciel étoilé	
14.	Période de questions	
15.	Certificat de disponibilité	
16.	Levée de la séance	

Consultations publiques :

Les consultations publiques ont débuté à 19h00.

-Projet de Règlement 1204 modifiant le règlement de zonage no 1035 afin de fixer la ligne des hautes eaux du lac Elgin

Le projet de règlement est présenté. Un citoyen demande si la bande riveraine serait diminuée avec la modification. Le directeur général mentionne que la profondeur de la bande riveraine ne sera pas changée, mais la ligne des hautes-eaux sera déterminée par l'altitude fixé au règlement plutôt que la végétation observée.

-Projet de Règlement no 1205 modifiant le règlement de zonage no 1035 afin de modifier les usages récréatifs dans la zone rec-2

Le projet de règlement est présenté. La lettre conjointe transmise par des citoyens du secteur s'opposant au projet est lue par le directeur général.

-Projet de Règlement no 1206 modifiant le règlement de zonage no 1035 afin de modifier le zonage des lots 5 643 313, 5 643 312, 5 643 191, 5 643 290, 5 643 190 et 5 643 177

Le projet de règlement est présenté. Aucune intervention.

-Dérogação mineure au 107 chemin Hébert

Le demandeur de la dérogation explique sa demande de dérogation mineure.

1. Items statutaires

Ouverture de la séance à 19 h 20.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Retrait des points :

9.4 Règlement d'emprunt 1199 – Adoption de l'annexe C

10.3 Adoption du premier projet de Règlement no 1205 modifiant le règlement de zonage no 1035 afin de modifier les usages récréatifs dans la zone rec-2

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,

et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que modifié.

2022-04-01

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.2 Période de questions

Aucune question n'a été soumise au conseil.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2022

Correction au procès-verbal :

11.4 Régie des rivières - Utilisation des camions incendie

Remplacer : ‘‘D’AUTORISER la Régie des rivières à utiliser les camions incendie de la Municipalité du Canton de Stratford pour’’

Par : ‘‘DE LIMITER l’utilisation des camions incendie de la Municipalité du Canton de Stratford à’’

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2022 tel que corrigé.

2022-04-02

Adoptée à l’unanimité des conseillers(ères)

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mars 2022

Il est proposé par M. André Therrien,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mars 2022 tel que remis par le directeur général.

2022-04-03

Adoptée à l’unanimité des conseillers(ères)

1.4 Présentation des dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes est déposée aux membres du conseil.

1.5 Adoption des comptes à payer

Liste des comptes à payer en date du 11 avril 2022

8	DANY ST-ONGE (Déplacements février - mars et vêtements)	381.10 \$
15	GESCONEL INC. (Papeterie)	89.09 \$
18	TÉLÉ ALARME PLUS (Système d'alarme Centre multifonctionnel)	55.73 \$
21	J.N. DENIS INC. (Sabot de fonte, réparations Ford F550 2019, essai routier)	1 354.17 \$
115	PUROLATOR (Envois CCDS)	67.77 \$
321	FÉDÉRATION QUÉB. DES MUNICIPALITÉS (Service juridique - Développement domiciliaire)	327.68 \$
479	PHILIPPE GOSSELIN & ASS. LTÉE (Essence et diesel)	8 007.74 \$
480	GARAGE LUC BELIVEAU (Changement d'huile Ram 1500 2017)	60.01 \$
518	RÉCUPÉRATION FRONTENAC INC. (Traitement matières recyclables)	692.47 \$
530	SYNDICAT DES EMPLOYES-ES MUNICIPAUX	783.93 \$
641	PHILIPPE MERCIER (1994) INC. (Condensateur et installation)	197.22 \$
654	NAPA DISRAELI (0609) (Antigel à radiateur)	61.18 \$
689	SERV. SANITAIRES DENIS FORTIER INC. (Cueillette et transport recyclage)	5 181.06 \$
691	SINTO INC. (Graisse)	132.11 \$
697	TRANSPORT ORDURIER DE L'AMIANTE INC. (Cueillette et transport déchets et compost)	11 609.61 \$
729	GUY BELLAVANCE (Vêtements)	32.18 \$
762	RESSORTS ROBERTS-TRACTION MÉGANTIC (Boulons, rondelles, écrous filtre, ens. filtre carburant)	257.85 \$
769	ALARME MULTI-SECURITE MBTM INC. (Appel de service au garage et caserne, frais annuel)	2 448.97 \$
850	QUÉBEC MUNICIPAL (Abonnement annuel 2022-2023)	206.96 \$
889	PROPANE GRG INC. (Propane Centre communautaire et caserne)	4 006.29 \$
892	ATELIER R.N. INC. (Pose joint universel)	19.55 \$
1066	ALSCO CORP. (Nettoyage de vêtements de travail)	201.86 \$

1081	GESTERRA SOC. DEV. DURABLE D'ARTHABASKA INC. (Traitement matières organiques et déchets)	1 629.29 \$
1235	BRAULT MAXTECH INC. (Trojan - Lampes)	3 415.54 \$
1320	RAYNALD DOYON (Distributeurs savon, savon à main, papier toilette)	466.75 \$
1356	GROUPE ENVIRONEX (Analyses eau potable et usée)	1 848.21 \$
1361	VIVACO GROUPE COOPÉRATIF (Chlore liquide et remplissage propane)	97.43 \$
1420	PIÈCES D'AUTO L. VEILLEUX INC. (Rivets, étou, réparation d'un impact)	212.46 \$
1481	RÉGIE INTERMUNICIPALE INCENDIE DLW (Quote-part 2e versement)	36 688.25 \$
1528	CAIN LAMARRE (Honoraires professionnels - Urbanisme)	814.89 \$
1530	AQUATECH (Assistance technique - janvier 2022)	1 102.93 \$
1542	TERMIC (Problème du système de chauffage au Centre communautaire)	565.45 \$
1550	DRUMCO ÉNERGIE (Entretien annuel - génératrice à la caserne)	368.70 \$
1558	DANIA BOISVERT (Eau pour l'eau potable)	21.00 \$
1577	BRANDT ST. GEORGES	335.56 \$
1589	ESCOUADE CANINE MRC 2017 (Frais administratif avril-mai-juin)	820.06 \$
1590	DLB AVOCATS S.E.N.C. (Honoraires - Dossier en appel)	3 026.15 \$
1591	ECCE TERRA (Régularisation du chemin du Faucon)	2 097.37 \$
1597	DENYSE BLANCHET (Déplacements, repas et formation)	368.96 \$
1600	9207-1919 QUÉBEC INC. (Pose de pneus - Dodge Ram 2017)	80.48 \$
1638	LAFOREST NOVA AQUA INC. (Réalisation d'un levé géophysique de type VLF)	3 999.75 \$
1645	LES COMMUNICATIONS JGF INC. (Réparation Rg Elgin - Fil coupé)	2 352.39 \$
	TOTAL	96 486.15 \$

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford accepte de payer les comptes tels que présentés par le directeur général.

2022-04-04

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.6 Dépôt de la situation financière au 7 avril 2022

Le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil la situation financière en date du 7 avril 2022.

1.7 Suivi des dossiers municipaux

Vie communautaire, éducation, loisirs et culture

La Table de concertation des loisirs et de la culture a eu lieu, les citoyens ont reçu la programmation des activités pour le printemps et l'été 2022. Le nouveau coordonnateur au développement de Promotion Stratford accompagnera la Table lors des prochaines rencontres.

Sécurité publique

À la suite d'un accident, la Municipalité a été interpellée sur la quantité de défibrillateurs externes automatisés disponibles sur le territoire. Le comité de sécurité publique fera des recommandations au conseil et un message dans le Stratford-info a permis de rappeler l'emplacement des défibrillateurs de la Municipalité.

Services de proximité, développement et tourisme

Certains membres du conseil ont participé à la rencontre annuelle de Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic. Stratford fait partie des municipalités qui ont fait le plus d'effort pour la protection du ciel étoilé.

2. Administration

2.1 Autorisation de remboursement de dépenses des élus

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de leurs fonctions les élus doivent se déplacer, occasionnant des frais pour chacun ;

Il est proposé par M. Jean Thifault,
et résolu :

QUE les frais de déplacement de l' élu mentionné ci-dessous soient remboursés selon le tarif en vigueur.

DATE	NATURE	LIEU	MEMBRES DU CONSEIL
28 mars 2022	Déplacements CCU (17,25\$)	Stratford	André Therrien
31 mars 2022	Rencontre annuelle Réserve de ciel étoilé (env.144 km)(2 conseillers et mairesse) (60\$)	Mont Mégantic	Jocelyn Plante
5 avril 2022	Rencontre loisirs (46\$)	Lac-Mégantic	Natalie Gareau

2022-03-05

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.2 Transaction et quittance dossier no 235-22-000045-217

CONSIDÉRANT QU'une entente hors cours a eu lieu dans le dossier de la Cour portant le numéro 235-22-000045-217;

CONSIDÉRANT la recommandation de l' assureur de la Municipalité d'accepter l'entente;

Il est proposé par M. André Therrien,
et résolu :

D'AUTORISER M. William Leclerc Bellavance, directeur général et greffier-trésorier, à signer les documents en lien avec le dossier de la Cour portant le numéro 235-22-000045-217.

2022-03-06

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.3 Achat d'un nouveau serveur informatique

CONSIDÉRANT QUE le serveur informatique est en fin de vie;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un nouveau serveur a été prévu au Plan triennal d'immobilisation;

CONSIDÉRANT la soumission de C2 Consultants;

Il est proposé par Mme Natalie Gareau,

et résolu :

DE PROCÉDER à l'achat d'un nouveau serveur auprès de C2 Consultants au coût de 12 136,78\$ plus taxes;

DE FINANCER cette dépense à même le surplus accumulé

2022-03-07

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3. Stratford 2030 « Ensemble en action »

3.1 Contribution financière – Fondation Jeunesse Secondaire Disraeli

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de la Fondation Jeunesse Secondaire Disraeli;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative est un des axes prioritaires du Plan de développement Stratford 2030;

CONSIDÉRANT QUE l'un des objectifs reliés à cet axe est d' « encourager et soutenir la réussite éducative des jeunes de Stratford »;

Il est proposé par Mme Natalie Gareau,

et résolu :

DE VERSER une contribution de 100 \$ à la Fondation Jeunesse Secondaire Disraeli.

2022-04-08

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3.2 Contribution financière – Défi OSEntreprendre

CONSIDÉRANT QUE la SADC de la région de Mégantic et le comité sont déjà à pied d'œuvre pour organiser le Défi OSEntreprendre pour la MRC du Granit;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stratford en s'associant de nouveau au Défi OSEntreprendre, confirme son engagement à inspirer le désir d'entreprendre en faisant rayonner les initiatives entrepreneuriales de notre région;

Il est proposé par M. Jean Thifault,

et résolu :

DE VERSER une contribution de 150 \$ à titre de partenaire argent au Défi OSEntreprendre.

2022-04-09

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4. Infrastructures municipales

4.1 Achat d'équipement de voirie – Gratte et aile de côté

CONSIDÉRANT QUE la gratte et l'aile de côté sont désuètes et risquent d'endommager le camion qui les supporte;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'une gratte et d'une aile de côté a été prévu au Plan triennal d'immobilisation;

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions;

Il est proposé par M. André Therrien,

et résolu :

DE PROCÉDER à l'achat d'une gratte, d'une aile de côté et des pentures nécessaires chez J.N. Denis au coût de 18 060,77\$ plus taxes;

DE FINANCER la dépense à même le surplus accumulé.

2022-04-10

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4.2 Chlorure de calcium – choix du fournisseur

CONSIDÉRANT la réception de trois soumissions à la suite d'un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme la plus basse est celle de Modular Chemical Systems Canada;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite acheter une plus grande quantité de chlorure de calcium pour permettre aux travaux publics de niveler les chemins endommagés après la période habituelle d'épandage de l'abat-poussière;

Il est proposé par Mme Natalie Gareau,

et résolu :

DE RETENIR la soumission de Modular Chemical Systems Canada au montant de 22 685,25 \$ plus taxes, pour l'achat et l'épandage de 76 125 litres de chlorure de calcium 35 % sur une distance de 36,315 km.

DE PROCÉDER à l'achat de 23 875 litres de chlorure de calcium 35 % supplémentaire au coût de 7 114,75\$ plus taxes.

2022-04-11

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4.3 Pierre concassée – choix du fournisseur

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire procéder, comme chaque année, à l'achat de 4 500 tonnes de pierres concassées;

CONSIDÉRANT la réception de quatre soumissions à la suite d'un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, les quatre soumissions reçues sont conformes;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse est celle d'Excavation Gagnon et Frères Inc.;

Il est proposé par Mme Natalie Gareau,

et résolu :

DE RETENIR la soumission d'Excavation Gagnon et Frères Inc., au montant de 62 820 \$ plus taxes;

DE PROCÉDER à l'achat auprès de ce fournisseur de 4 500 tonnes de pierres concassées MG20-B modifié, conditionnellement à la remise d'une analyse granulométrique et qualitative récente (moins d'un an) conforme aux exigences du MTQ.

2022-04-12

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4.4 Programmation – TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QU'une somme de 1 030 948\$ est disponible pour la Municipalité dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ);

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir l'aide financière, une municipalité doit déposer au Ministère une programmation de travaux constituée de la liste des travaux admissibles à effectuer à l'intérieur des années du programme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité devra respecter l'ordre de priorité des travaux pour 80 % de son enveloppe allouée;

CONSIDÉRANT QUE la première priorité de la TECQ est l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux;

CONSIDÉRANT QUE le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales de 50\$ par habitant par année que la Municipalité doit également investir dans le cadre du programme;

Il est proposé par M. Richard Picard,

et résolu :

DE DÉPOSER la programmation TECQ 2019-2023 suivante :

- Installation et équipements d'eau potable : 824 758\$
- Bâtiments municipaux du Parc du lac Aylmer : 191 190\$
- Réaménagement du Centre multifonctionnel : 15 000\$

2022-04-13

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4.5 Programmation – PRABAM

CONSIDÉRANT QU'une somme de 75 000\$ est disponible pour la Municipalité dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

CONSIDÉRANT QUE la somme est prévue au budget;

Il est proposé par Mme Natalie Gareau,

et résolu :

D'AUTORISER M. William Leclerc Bellavance, directeur général et greffier-trésorier, à mandater les entrepreneurs nécessaires à la réalisation des travaux en lien avec Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux, tel que le remplacement des ballasts, le remplacement de la galerie avant du bureau municipal, le remplacement de la toiture et la peinture de la galerie arrière du bureau municipal, de compléter le remplacement du plancher au 2ème étage du bureau municipal, de réparer le revêtement extérieur du bureau municipal, de réparer le plafond du sous-sol du bureau municipal et remplacer les serrures de l'ensemble des bâtiments municipaux.

4.6 Rapport annuel 2021 du SOMAEU

Le rapport SOMAEU 2021 est déposé au conseil.

5. Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle

5.1 Adhésion au programme d'assurance collective de la FQM et à un contrat d'assurance collective

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la Loi sur la distribution de produits et de services financiers, c. D-9.2;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Code municipal du Québec et de la Loi sur les cités et villes, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1er janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

Il est proposé par M. Jean Thifault,

et résolu :

QUE la Municipalité adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1er juin 2022;

QUE la Municipalité paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustements de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la Municipalité respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

QUE la Municipalité maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclu par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

QUE la Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins une (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

QUE la Municipalité donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

QUE la Municipalité autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque toute autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

2022-04-15

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

6- Vie communautaire, services de proximité et tourisme

6.1 Contribution supplémentaire à la SGPLA pour l'embauche d'une coordonnatrice

CONSIDÉRANT l'entente relative à la gestion du Parc du Lac-Aylmer conclue avec la Société de gestion du Parc du Lac-Aylmer pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE lors du comité de suivi de l'entente de gestion du 9 décembre 2021, la SGPLA a exprimé le besoin de l'embauche d'une ressource supplémentaire pour mettre en action son plan directeur;

CONSIDÉRANT QUE la question a été soumise au Conseil municipal dans le cadre de la préparation du budget 2022 et que cette demande a été acceptée par le Conseil;

CONSIDÉRANT QUE la mise en action du plan directeur permettra de générer des revenus supplémentaires à moyen et long terme;

CONSIDÉRANT QUE la Société de gestion du Parc du Lac-Aylmer a procédé à l'embauche d'une coordonnatrice;

CONSIDÉRANT QUE le montant à verser a été prévu au budget de la Municipalité ;

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,

et résolu :

DE VERSER à la Société de gestion du Parc du Lac-Aylmer une somme de 25 000 \$.

2022-04-16

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

6.2 Semaine du bénévolat

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie Covid-19, il est impossible de tenir la Soirée hommage aux bénévoles de la municipalité et la remise des Prix Hommage Gilles-Poulin;

CONSIDÉRANT la parution faite dans le Stratford-Info pour souligner la contribution exceptionnelle des bénévoles de Stratford;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite aussi marquer cette contribution de façon tangible;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,

et résolu :

DE REMETTRE à chaque bénévole de Stratford un certificat cadeau de 20 \$ échangeable dans un commerce ou service de la municipalité pour un montant maximal de 2 500 \$.

2022-04-17

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

6.3 Distribution d'arbres

La distribution d'arbres aura lieu samedi le 21 mai de 9h à 12h devant le chalet des loisirs.

7- Communication

7.1 Adhésion 2022 – Journal le Cantonnier

CONSIDÉRANT QUE le Journal le Cantonnier couvre les activités de la municipalité depuis plusieurs années;

Il est proposé par M. Jean Thifault,

et résolu :

DE RENOUVELER le statut de membre solidaire du Journal le Cantonnier au coût de 100\$.

2022-04-18

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

8- Loisirs et culture

8.1 Station de lavage et guérites autour du lac Mégantic – Partenariat

CONSIDÉRANT QUE les municipalités riveraines du lac Mégantic ont installé des stations de lavage et des guérites aux descentes à bateau;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités riveraines du lac Mégantic offrent aux autres municipalités de la MRC la possibilité d'un partenariat au coût de 2 000\$ par année pour offrir un tarif résident de 25\$ par année aux municipalités partenaires;

CONSIDÉRANT QUE le tarif annuel des non-résidents est de 200\$;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ont accès à plusieurs lacs sur le territoire de la Municipalité;

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,

et résolu :

DE ne pas devenir partenaire du projet de station de lavage des municipalités riveraines du lac Mégantic.

9- Finances, budget et taxation

9.1 Refinancement des règlements d'emprunt 1062 (mise aux normes aqueduc), 1076 (camion incendie) et 1121 (camion-citerne)

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du canton de Stratford souhaite emprunter par billets pour un montant total de 708 900 \$ qui sera réalisé le 19 avril 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1062	20 800 \$
1062	359 400 \$
1076	92 400 \$
1121	236 300 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 1062, 1076 et 1121, la Municipalité du canton de Stratford souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Stratford avait le 11 avril 2022, un emprunt au montant de 380 200 \$, sur un emprunt original de 688 300 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 1062 et 1062;

ATTENDU QUE, en date du 11 avril 2022, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 19 avril 2022 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 1062 et 1062;

Il est proposé par M. Richard Picard,

et résolu

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 avril 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 avril et le 19 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	53 500 \$	
2024.	55 200 \$	
2025.	57 000 \$	
2026.	58 700 \$	
2027.	60 500 \$	(à payer en 2027)
2027.	424 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1062, 1076 et 1121 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 avril 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 19 avril 2022, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 1062 et 1062, soit prolongé de 8 jours.

2022-04-20

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

9.2 Adjudication du refinancement des règlements d'emprunt 1062, 1076 et 1121

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Stratford a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 avril 2022, au montant de 708 900 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 CD DU CARREFOUR DES LACS

53 500 \$	3,86000 %	2023
55 200 \$	3,86000 %	2024
57 000 \$	3,86000 %	2025
58 700 \$	3,86000 %	2026
484 500 \$	3,86000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,86000 %

2 BANQUE ROYALE DU CANADA

53 500 \$	3,93000 %	2023
55 200 \$	3,93000 %	2024
57 000 \$	3,93000 %	2025
58 700 \$	3,93000 %	2026
484 500 \$	3,93000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,93000 %

3 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

53 500 \$	2,65000 %	2023
55 200 \$	3,15000 %	2024
57 000 \$	3,35000 %	2025
58 700 \$	3,50000 %	2026
484 500 \$	3,60000 %	2027

Prix : 98,44400

Coût réel : 3,94853 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD DU CARREFOUR DES LACS est la plus avantageuse;

Il est proposé par M. Richard Picard,

et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité du canton de Stratford accepte l'offre qui lui est faite de CD DU CARREFOUR DES LACS pour son emprunt par billets en date du 19 avril 2022 au montant de 708 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 1062, 1076 et 1121. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci;

D'AUTORISER la mairesse, Denyse Blanchet, et le directeur général et greffier-trésorier, William Leclerc Bellavance, à signer les documents relatifs au refinancement.

2022-04-21

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

9.3 Adoption des États financiers audités de l'exercice se terminant le 31 décembre 2021

CONSIDÉRANT QUE l'auditeur externe de la Municipalité, la firme Raymond Chabot, Grant, Thornton, a déposé les rapports financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE toutes les explications ont été fournies à la satisfaction des membres du Conseil;

Il est proposé par M. Richard Picard,

et résolu

D'ACCEPTER les rapports financiers 2021 préparés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton.

2022-04-22

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

9.4 Règlement d'emprunt 1199 – Adoption de l'annexe C

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

10- Urbanisme et environnement

10.1 Adoption du deuxième projet de Règlement no 1204 modifiant le règlement de zonage afin de définir la ligne des hautes eaux du lac Elgin

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de Zonage no 1035 qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

ATTENDU QUE le conseil souhaite fixer la ligne des hautes eaux du lac Elgin;

ATTENDU QUE la firme RAPPEL a déposé un rapport de délimitation de la ligne des hautes eaux du lac Elgin en août 2021;

ATTENDU QUE cette intention nécessite une modification au règlement de zonage;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du conseil du 14 février 2022;

ATTENDU QU'une consultation publique a eu lieu le 11 avril 2022;

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,

et résolu,

D'ADOPTER le deuxième projet de Règlement no 1204 modifiant le règlement de zonage afin de définir la ligne des hautes eaux du lac Elgin.

2022-04-23

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.2 Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif en urbanisme du 30 mars 2022

Le procès-verbal du Comité consultatif en urbanisme du 30 mars 2022 est déposé au conseil.

10.3 Adoption du premier projet de Règlement no 1205 modifiant le règlement de zonage no 1035 afin de modifier les usages récréatifs dans la zone rec-2

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

10.4 Adoption du premier projet de Règlement no 1206 modifiant le règlement de zonage no 1035 afin de modifier le zonage des lots 5 643 313, 5 643 312, 5 643 191, 5 643 290, 5 643 190 et 5 643 177

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le Règlement de zonage no 1035 qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

ATTENDU QUE le conseil désire changer le zonage des lots 5 643 313, 5 643 312, 5 643 191, 5 643 290, 5 643 190 et 5 643 177 en raison d'un projet de développement résidentiel;

ATTENDU QUE le conseil désire inclure ces lots à la zone villégiature contiguë;

ATTENDU QUE cette intention nécessite une modification au règlement de zonage;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement ainsi que sa présentation ont dûment été donnés à la session du conseil du 14 mars 2022;

Il est proposé par M. André Therrien,

et résolu,

D'ADOPTER le premier projet de Règlement no 1206 modifiant le règlement de zonage no 1035 afin de modifier le zonage des lots 5 643 313, 5 643 312, 5 643 191, 5 643 290, 5 643 190 et 5 643 177.

2022-04-24

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.5 Coupe d'arbres illégale – Mandat à un ingénieur forestier

CONSIDÉRANT la coupe d'arbres massive et sans permis au 207 chemin Lapierre;

CONSIDÉRANT QU'un rapport d'ingénieur forestier permettra de déposer un constat d'infraction conformément à l'article 233.1 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par M. André Therrien,

et résolu,

DE MANDATER la coopérative de services forestiers LaForêt pour effectuer un rapport dénombrant les arbres coupés sans permis au 207 chemin Lapierre.

2022-04-25

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.6 Adoption du Plan d'aménagement d'ensemble – Phase 3 du lac Équerre

CONSIDÉRANT la demande de M. Martin Côté d'autoriser son Plan d'aménagement d'ensemble de la Phase 3 du développement au lac Équerre, avec une exclusion partielle de l'application du règlement 1146 au niveau de la pente du chemin.

CONSIDÉRANT QUE la superficie des terrains est moindre que ce qui est demandé dans le règlement, mais est en droit acquis;

CONSIDÉRANT QUE la pente naturelle maximale du lot du chemin est de plus de 15%;

CONSIDÉRANT QUE bien que la pente maximale excède de 2% la limite permise par le règlement, le promoteur a diminué la pente maximale du chemin à 8%, au-delà du 6% réglementaire;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des terrains auront de la difficulté à respecter l'article 5.9 du Règlement 1146 concernant les entrées de cours;

CONSIDÉRANT QUE le lac Équerre est un lac sensible, dont la bande de protection riveraine est de 30 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'aménagement d'ensemble respecte les exigences environnementales du règlement;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur est responsable de l'entretien des bassins à sédiments;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif en urbanisme ;

Il est proposé par Mme Natalie Gareau,

et résolu,

D'ACCEPTER le Plan d'aménagement d'ensemble de la Phase 3 du développement de M. Martin Côté et l'exclusion partielle de l'application du règlement 1146 au niveau de la pente du chemin.

2022-04-26

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.7 Contribution financière au Plan d'aménagement d'ensemble – Phase 3 du lac Équerre

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière au Plan d'aménagement d'ensemble de M. Martin Côté pour le développement de la Phase 3 du lac Équerre;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement no 1164 sur les ententes relatives à des travaux municipaux encadre la participation financière de la Municipalité dans les projets de développements résidentiels;

CONSIDÉRANT QUE la cession du chemin est nécessaire pour être admissible à la participation financière de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au Règlement 1146 sur le Plan d'aménagement d'ensemble, un chemin doit être contigu à un chemin public pour être cédé;

CONSIDÉRANT QUE le chemin prévu dans la Phase 3 n'est pas contigu à un chemin public;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'est pas admissible à une entente relative à des travaux municipaux;

Il est proposé par Mme Natalie Gareau,

et résolu,

DE REFUSER la contribution financière demandée par M. Martin Côté en vertu du Règlement no 1164 sur les ententes relatives à des travaux municipaux pour le développement de la Phase 3 du lac Équerre.

2022-04-27

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.8 Dérogation mineure – 107 chemin Hébert

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure similaire des mêmes propriétaires, pour le même terrain, a été approuvée en 2013 pour des plans différents;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur est calculée sur la façade du chemin du Quai;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble a un seul voisin immédiat sur le chemin Hébert;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur sur la façade du chemin Hébert à moins de 2,5 mètres de différence avec le voisin immédiat;

CONSIDÉRANT QUE trois voisins à proximité ont approuvé la demande des propriétaires du 107 chemin Hébert;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif en urbanisme ;

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,

et résolu,

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour une résidence d'une hauteur maximale de 9 mètres au 107 chemin Hébert.

2022-04-28

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

11. Sécurité publique

11.1 Suivi Covid

Malgré le retour en présentiel des conseils et de la fin des consultations écrites, la Municipalité continuera d'afficher les avis publics sur son site web.

11.2 Nomination – Comité d'analyse de la Régie des rivières

CONSIDÉRANT la demande de la Régie des rivières de nommer un membre pour leur comité d'analyse;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,

et résolu :

DE NOMMER M. Richard Picard au Comité d'analyse de la Régie des rivières.

2022-04-29

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

11.3 Renouvellement 2022 – Bciti

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a l'obligation d'avoir un système de communication en cas de mesures d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise, depuis 2020, l'application Bciti pour rejoindre les citoyens en cas d'urgence ;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,

et résolu :

DE RENOUVELER l'entente avec Bciti pour l'année 2022 au coût de 140\$ par mois.

2022-04-30

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

12. Affaires diverses

13. Liste de la correspondance

Bilan 2020-2021 - Réserve de ciel étoilé

14. Période de questions

Un citoyen exprime les demandes, commentaires et questions suivantes :

- Améliorer la sécurité nautique au lac Elgin;
- Interdire les feux d'artifice à proximité des lacs;
- Protéger le lac Elgin à l'aide d'une station de lavage;
- Continuer d'être sévère avec les citoyens qui coupent des arbres;
- Est-ce qu'il y a eu des amendes données autour du lac Elgin pour la coupe d'arbre?

- Les frais de permis pour travaux dans la bande riveraine ne devraient pas être plus élevés;
- Est-ce qu'il y aura un suivi d'effectuer pour les bandes riveraines non conformes?
- La quantité d'abat-poussière autour des lacs devrait être diminuée;
- Le gravier au rang des Granites fait de la bouette;
- Google Map n'est pas exact, ce qui nuit à la sécurité publique.

15. Certificat de disponibilité

Je soussigné, William Leclerc Bellavance, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité du Canton de Stratford, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou au surplus accumulé pour les dépenses votées à la séance régulière de ce onzième (11^e) jour d'avril 2022.

16. Levée de la séance

Il est proposé par Mme Natalie Gareau,
et résolu :

Que la séance soit levée à 20 h 52.

2022-04-31

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Denyse Blanchet
Mairesse

William Leclerc Bellavance
Directeur général et greffier-trésorier